

BE-A0524_705946_703055_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'enregistrement de Braine-le-Comte, 1913-
1976



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	7
Acquisition.....	7
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
Sélections et éliminations.....	8
Accroissements / compléments.....	8
Mode de classement.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Circulaires.....	9
1 - 46 Circulaires. 1898-1992.....	9
II. Registres de formalité et de recette.....	13
A. Actes civils publics.....	13
101 - 182 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1943-1976.....	13
B. Actes sous seing privé.....	18
49 - 189 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (6). 1943-1976.....	18
49 - 53 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (6). 1943-1959.....	18
183 - 189 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (6). 1960-1976.....	18
54 - 56 Registres de formalité et de recettes des actes sous seing privé portant transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens immeubles situés en Belgique (6 bis). 1943-1957.....	19
C. Annexes.....	19
190 - 239 Copies de baux. 1921-1970.....	19
III. Dépôt des déclarations de succession.....	23
57 - 65 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (47). 1943-1976.....	23
IV. Correspondance.....	24
66 - 68 Registres de correspondance (49). 1943-1976.....	24
V. Répertoire des créanciers.....	25
VI. Tables des décès.....	26
70 - 80 Tables des décès (54). 1943-1976.....	26
VII. Étrangers.....	27
VIII. Déclarations de succession.....	28
82 - 249 Déclarations de successions (187). 1913-1945.....	28
82 - 99 Déclarations de successions (187). 1913-1935.....	28
240 - 249 Déclarations de successions (187). 1936-1945.....	29

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'Enregistrement Braine-le-Comte

Période:

1913 - 1976

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.349

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 249.00
- Etendue inventoriée: 12.65 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, une ordonnance du juge de paix est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'Enregistrement de Braine-le-Comte

HISTORIQUE

Par un arrêté en date du 24 mai 1943, il est créé à Braine-le-Comte un bureau de l'enregistrement et des domaines pour les communes de Braine-le-Comte, Écaussinnes d'Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Hennuyères, Henripont et Ronquières. Les communes de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies et Neufvilles sont distraites du ressort du bureau de l'enregistrement de Lens et placées dans celui de Soignies ².

Suite à un arrêté ministériel du 16 décembre 1968 ³, le siège du bureau de Braine-le-Comte est transféré à Soignies sous la dénomination de deuxième bureau de Soignies à partir du 1er janvier 1970. D'autre part, le bureau de l'enregistrement d'Enghien est supprimé par le même arrêté et ses attributions transférées au deuxième bureau de l'enregistrement de Soignies. Cependant les attributions exercées par le bureau d'Enghien pour les communes de Bassilly, Graty, Hoves, Petit-Rœulx-lez-Braine, Silly, Steenkerque et Thoricourt sont, elles, transférées au premier bureau de l'enregistrement de Soignies qui hérite également des attributions exercées par le bureau de l'enregistrement du Rœulx pour les communes de Marche-lez-Écaussinnes et Mignault.

À partir du 1er janvier 1977, le deuxième bureau de Soignies est supprimé et le bureau de l'enregistrement de Soignies a pour ressort les communes de Braine-le-Comte, Écaussinnes et Soignies ⁴.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'Enregistrement ont pour missions : l'enregistrement des actes c'est-à-dire l'inscription de leurs données principales dans la documentation du bureau, la perception des droits d'enregistrement, impôts sur les actes inscrits (actes administratifs, actes d'huissiers de justice, actes notariés, baux d'immeubles, actes judiciaires) et des droits de succession. Ce dernier impôt est établi sur base de la déclaration de succession déposée par les héritiers du défunt dans le bureau de l'enregistrement compétent. Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre (impôt indirect) remplacés depuis par les droits d'écriture.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et

2 Moniteur belge du 9 septembre 1943, p. 4958.

3 Moniteur belge du 19 décembre 1969, p. 12262.

4 Moniteur belge du 26 mars 1977, supplément, p. 58.

appelé receveur de l'enregistrement ⁵. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouvera systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes, notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple indication. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ⁶.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi

5 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

6 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www. Fisconet plus 3.1.7.)

qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" ⁷. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par les droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 ⁸introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire ⁹. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux ¹⁰.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives du bureau de l'enregistrement de Braine-le-Comte ont été versées les 17 et 20 février 2012 par le bureau de l'enregistrement de Soignies. Un versement complémentaire a eu lieu en 2017 (entrée d'archives n° 2486).

7 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

8 Moniteur belge du 28 octobre 1945.

9 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (Miscellanea Archivistica Studia, 88).

10 L. DE FRENNE, Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956, Bruxelles, 2012 (Rijksarchief Leuven, Inventarissen, 50).

Contenu et structure

CONTENU

Cet inventaire débute par une série de circulaires de 1898 à 1992. Les registres d'actes civils publics (série n° 5) ont été versés de 1943 à 1976. Les registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série n° 6) couvre la période de 1943 à 1976. Les actes sous seing privé concernent souvent la mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés. Les copies de baux conservées vont de 1921 à 1970.

Les registres de dépôt des déclarations de succession (série n° 47) couvrent la période de 1931 à 1975 mais cela ne recoupe que fort peu les déclarations conservées (série n° 187) pour la période allant de 1913 à 1945. Ces déclarations ont été versées par le bureau de Soignies au moment de la création de celui de Braine-le-Comte en mai 1943. Les tables de décès (série n° 54) sont conservées de 1943 à 1976.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il n'a été procédé à aucune élimination.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements interviendront.

MODE DE CLASSEMENT

La directive *Instruction matériel*, tableau de tri des documents de l'Administration générale de la documentation patrimoniale, dans sa version de 2003, a servi de base au classement.

Description des séries et des éléments

I. CIRCULAIRES

1	1 - 46 CIRCULAIRES. 1898-1992. 1898 - octobre 1918.	1 volume
2	Novembre 1918 - 1921.	1 volume
3	1922-1924.	1 volume
4	1925-1928.	1 volume
5	1929-1932.	1 volume
6	1933-1936.	1 volume
7	1937-1940.	1 volume
8	1941-1942.	1 volume
9	1943-1944.	1 volume
10	1945-1946.	1 volume
11	1947-1949.	1 volume
12	1950-1951.	1 volume
13	1952-1953.	1 volume
14	1954.	1 volume

15	1955.	1 volume
16	1956.	1 volume
17	1957.	1 volume
18	1958.	1 volume
19	1959.	1 volume
20	1960.	1 volume
21	1961.	1 volume
22	1962.	1 volume
23	1963.	1 volume
24	1964.	1 volume
25	1965.	1 volume
26	1966.	1 volume
27	1967.	1 volume
28	1968.	1 volume
29	1969.	1 volume
30	1970 (n° 1-69).	1 volume

31	1970 (n° 70-110).	1 volume
32	1971.	1 volume
33	1972.	1 volume
34	1973.	1 volume
35	1974.	1 volume
36	1975.	1 volume
37	1976.	1 volume
38	1977.	1 volume
39	1978.	1 volume
40	1979.	1 volume
41	1980.	1 volume
42	1981-1982.	1 volume
43	1983-1984.	1 volume
44	1985-1986.	1 volume
45	1987-1989.	1 volume
46	1990-1992.	1 volume
47	Table alphabétique des circulaires. 1897-1926.	

1 volume

48

Registre de visa pour valoir-timbre et de recette de timbre et taxes assimilées au timbre. 1935-1937.

1 volume

II. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

101 - 182 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1943-1976.

101	1er octobre 1943 - 4 juin 1944 (1).	1 volume
102	4 juin 1944 - 1er juin 1945 (2).	1 volume
103	1er juin 1945 - 17 novembre 1945 (3).	1 volume
104	17 novembre 1945 - 12 mai 1945 (4).	1 volume
105	12 mai 1945 - 28 octobre 1946 (5).	1 volume
106	28 octobre 1946 - 29 avril 1946 (6).	1 volume
107	24 avril 1946 - 30 octobre 1947 (7).	1 volume
108	30 octobre 1947 - 16 avril 1948 (8).	1 volume
109	16 avril 1948 - 28 septembre 1948 (9).	1 volume
110	28 septembre 1948 - 8 avril 1949 (10).	1 volume
111	8 avril 1949 - 26 septembre 1949 (11).	1 volume
112	26 septembre 1949 - 13 mars 1950 (12).	1 volume
113	13 mars 1950 - 9 août 1950 (13).	1 volume
114	9 août 1950 - 9 février 1951 (14).	1 volume

115	9 février 1951 - 9 juillet 1951 (15).	1 volume
116	9 juillet 1951 - 24 décembre 1951 (16).	1 volume
117	24 décembre 1951 - 7 juillet 1952 (17).	1 volume
118	7 juillet 1952 - 22 décembre 1952 (18).	1 volume
119	22 décembre 1952 - 31 mai 1953 (19).	1 volume
120	31 mai 1953 - 5 novembre 1953 (20).	1 volume
121	5 novembre 1953 - 26 mai 1954 (21).	1 volume
122	26 mai 1954 - 24 novembre 1954 (22).	1 volume
123	24 novembre 1954 - 1er juin 1955 (23).	1 volume
124	1er juin 1955 - 20 novembre 1955 (24).	1 volume
125	21 novembre 1955 - 29 mai 1956 (25).	1 volume
126	29 mai 1956 - 9 novembre 1956 (26).	1 volume
127	9 novembre 1956 - 6 mai 1957 (27).	1 volume
128	6 mai 1957 - 5 novembre 1957 (28).	1 volume
129	5 novembre 1957 - 2 mai 1958 (29).	1 volume
130	2 mai 1958 - 4 novembre 1958 (30).	1 volume

131	4 novembre 1958 - 23 mai 1959 (31).	1 volume
132	23 mai 1959 - 19 novembre 1959 (32).	1 volume
133	19 novembre 1959 - 9 mai 1960 (33).	1 volume
134	9 mai 1960 - 3 novembre 1960 (34).	1 volume
135	3 novembre 1960 - 16 mai 1961 (35).	1 volume
136	16 mai 1961 - 23 décembre 1961 (36).	1 volume
137	23 décembre 1961 - 23 mai 1962 (37).	1 volume
138	23 mai 1962 - 19 novembre 1962 (38).	1 volume
139	19 novembre 1962 - 27 mai 1963 (39).	1 volume
140	27 mai 1963 - 22 octobre 1963 (40).	1 volume
141	22 octobre 1963 - 6 avril 1964 (41).	1 volume
142	6 avril 1964 - 9 septembre 1964 (42).	1 volume
143	9 septembre 1964 - 19 février 1965 (43).	1 volume
144	19 février 1965 - 16 juillet 1965 (44).	1 volume
145	16 juillet 1965 - 15 décembre 1965 (45).	1 volume
146	15 décembre 1965 - 13 avril 1966 (46).	1 volume
147	13 avril 1946 - 23 août 1966 (47).	

		1 volume
148	23 août 1966 - 16 janvier 1967 (48).	1 volume
149	16 janvier 1967 - 18 mai 1967 (49).	1 volume
150	18 mai 1967 - 8 septembre 1967 (50).	1 volume
151	8 septembre 1967 - 19 décembre 1967 (51).	1 volume
152	19 décembre 1967 - 8 avril 1968 (52).	1 volume
153	8 avril 1968 - 29 juillet 1968 (53).	1 volume
154	29 juillet 1968 - 9 décembre 1968 (54).	1 volume
155	9 décembre 1968 - 4 avril 1969 (55).	1 volume
156	4 avril 1969 - 14 juillet 1969 (56).	1 volume
157	14 juillet 1969 - 12 novembre 1969 (57).	1 volume
158	12 novembre 1969 - 18 mars 1970 (58).	1 volume
159	18 mars 1970 - 3 juillet 1970 (59).	1 volume
160	3 juillet 1970 - 9 novembre 1970 (60).	1 volume
161	9 novembre 1970 - 19 février 1971 (61).	1 volume
162	19 février 1971 - 3 juin 1971 (62).	1 volume
163	3 juin 1971 - 1er septembre 1971 (63).	1 volume

164	1er septembre 1971 - 9 décembre 1971 (64).	1 volume
165	9 décembre 1971 - 31 mars 1972 (65).	1 volume
166	31 mars 1972 - 6 juillet 1972 (66).	1 volume
167	7 juillet 1972 - 6 novembre 1972 (67).	1 volume
168	6 novembre 1972 - 27 février 1973 (68).	1 volume
169	27 février 1973 - 21 juin 1973 (69).	1 volume
170	21 juin 1973 - 3 octobre 1973 (70).	1 volume
171	3 octobre 1973 - 8 janvier 1974 (71).	1 volume
172	8 janvier 1974 - 3 mai 1974 (72).	1 volume
173	5 mai 1974 - 26 juillet 1974 (73).	1 volume
174	26 juillet 1974 - 28 octobre 1974 (74).	1 volume
175	28 octobre 1974 - 27 février 1975 (75).	1 volume
176	27 février 1975 - 29 août 1975 (76).	1 volume
177	1er septembre 1975 - 22 octobre 1975 (77).	1 volume
178	22 octobre 1975 - 24 février 1976 (78).	1 volume
179	24 février 1976 - 25 mai 1976 (79).	1 volume

-
- | | | |
|-----|--|----------|
| 180 | 3 mars 1976 - 13 septembre 1976 (80). | 1 volume |
| 181 | 1er juin 1976 - 31 décembre 1976 (81). | 1 volume |
| 182 | 13 septembre 1976 - 31 décembre 1976 (82). | 1 volume |

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

49 - 189 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (6). 1943-1976.

49 - 53 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (6). 1943-1959.

- | | | |
|----|---|----------|
| 49 | 1er octobre 1943 - 20 octobre 1948 (1). | 1 volume |
| 50 | 26 octobre 1948 - 26 novembre 1951 (2). | 1 volume |
| 51 | 27 novembre 1951 - 1er avril 1954 (3). | 1 volume |
| 52 | 1er avril 1954 - 24 octobre 1956 (4). | 1 volume |
| 53 | 26 octobre 1956 - 1er août 1959 (5). | 1 volume |

183 - 189 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (6). 1960-1976.

- | | | |
|-----|--|----------|
| 183 | 7 mars 1960 - 14 mars 1960 (6). | 1 volume |
| 184 | 15 juillet 1960 - 29 juillet 1960 (7). | 1 volume |
| 185 | 20 juillet 1966 - 8 juin 1969 (8). | 1 volume |
| 186 | 9 juin 1969 - 7 février 1972 (9). | 1 volume |
| 187 | 8 février 1972 - 2 août 1974 (10). | |

		1 volume
188	5 août 1974 - 6 septembre 1976 (11).	1 volume
189	7 décembre 1976 - 30 décembre 1976 (12).	1 volume
		1 volume
	54 - 56 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTES DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ PORTANT TRANSMISSION DE PROPRIÉTÉ, D'USUFRUIT OU DE JOUISSANCE DE BIENS IMMEUBLES SITUÉS EN BELGIQUE (6 BIS). 1943-1957.	
54	1er octobre 1943 - 25 mai 1948 (1).	1 volume
55	26 mai 1948 - 1er février 1953 (2).	1 volume
56	3 février 1953 - 25 septembre 1957 (3).	1 volume
		1 volume
	<i>C. ANNEXES</i>	
190	190 - 239 COPIES DE BAUX. 1921-1970. 1921.	1 liasse
191	1922.	1 liasse
192	1923.	1 liasse
193	1924.	1 liasse
194	1925.	1 liasse
195	1926.	1 liasse
196	1927.	1 liasse
197	1928.	1 liasse

		1 liasse
198	1929.	1 liasse
199	1930.	1 liasse
200	1931.	1 liasse
201	1932.	1 liasse
202	1933.	1 liasse
203	1934.	1 liasse
204	1935.	1 liasse
205	1936.	1 liasse
206	1937.	1 liasse
207	1938.	1 liasse
208	1939.	1 liasse
209	1940.	1 liasse
210	1941.	1 liasse
211	1942.	1 liasse
212	1943.	1 liasse
213	1944.	1 liasse

214	1945.	1 liasse
215	1946.	1 liasse
216	1947.	1 liasse
217	1948.	1 liasse
218	1949	1 liasse
219	1950.	1 liasse
220	1951.	1 liasse
221	1952.	1 liasse
222	1953.	1 liasse
223	1954.	1 liasse
224	1955.	1 liasse
225	1956.	1 liasse
226	1957.	1 liasse
227	1958.	1 liasse
228	1959.	1 liasse
229	1960.	1 liasse

230	1961.	1 liasse
231	1962.	1 liasse
232	1963.	1 liasse
233	1964.	1 liasse
234	1965.	1 liasse
235	1966.	1 liasse
236	1967.	1 liasse
237	1968.	1 liasse
238	1969.	1 liasse
239	1970.	1 liasse

III. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

*57 - 65 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION
ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (47). 1943-1976.*

57	1er octobre 1943 - 5 juin 1947.	1 volume
58	6 juin 1947 - 8 juin 1951.	1 volume
59	9 juin 1951 - 28 avril 1955.	1 volume
60	29 avril 1955 - 7 mai 1959.	1 volume
61	8 mai 1959 - 15 décembre 1963.	1 volume
62	16 décembre 1963 - 27 octobre 1968.	1 volume
63	28 octobre 1968 - 4 février 1973.	1 volume
64	5 février 1973 - 20 décembre 1976.	1 volume
65	21 décembre 1976 - 31 décembre 1976.	1 volume

IV. CORRESPONDANCE

66	66 - 68 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (49). 1943-1976. 1er octobre 1943 - 25 mai 1946.	1 volume
67	25 mai 1946 - 29 décembre 1965.	1 volume
68	28 janvier 1966 - 31 décembre 1976.	1 volume

69

V. RÉPERTOIRE DES CRÉANCIERS
Répertoire général des créanciers (51). 1925-1926.

1 volume

VI. TABLES DES DÉCÈS

70	70 - 80 TABLES DES DÉCÈS (54). 1943-1976. 1943-1946.	1 volume
71	1947-1950.	1 volume
72	1951-1953.	1 volume
73	1954-1957.	1 volume
74	1958-1960.	1 volume
75	1961-1963.	1 volume
76	1964-1966.	1 volume
77	1967-1969.	1 volume
78	1970-1972.	1 volume
79	1974.	1 volume
80	1975-1976.	1 volume
81	Sommier d'ordres et d'instructions (56). 28 septembre 1944 - 28 mars 1977.	1 volume

- 100 VII. ÉTRANGERS
Registre des personnes domiciliées hors du Royaume qui
possèdent des immeubles situés en Belgique (60). 1930-1971.
1 volume

VIII. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

82 - 249 DÉCLARATIONS DE SUCCESSIONS (187). 1913-1945.

82 - 99 DÉCLARATIONS DE SUCCESSIONS (187). 1913-1935.
1913-1914.

82		1 volume
83	1915-1917.	1 volume
84	1918-1919.	1 volume
85	1920-1921.	1 volume
86	1922.	1 volume
87	1923.	1 volume
88	1924.	1 volume
89	1925.	1 volume
90	1926.	1 volume
91	1927.	1 volume
92	1928.	1 volume
93	1929.	1 volume
94	1930.	1 volume
95	1931.	1 volume

96	1932.	1 volume
97	1933.	1 volume
98	1934.	1 volume
99	1935.	1 volume
240	240 - 249 DÉCLARATIONS DE SUCCESSIONS (187). 1936-1945. 1936.	1 volume
241	1937.	1 volume
242	1938.	1 volume
243	1939.	1 volume
244	1940.	1 volume
245	1941.	1 volume
246	1942.	1 volume
247	1943.	1 volume
248	1944.	1 volume
249	1945.	1 volume